



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 26 avril 2017

Dans le cadre du projet de la zone de détente et de sports de Oure, le Conseil communal a adjugé la fourniture, le transport et la pose de la cuisine de la cantine à Restorex cuisines professionnelles SA.

La mise en place et mise en service de l'éclairage à la rue de la Combettaz ont été attribuées à l'ESR énergies sion région.

Le Conseil communal a approuvé le projet de réaliser une place pour un arrêt postal à la route du Belvédère, vers l'intersection avec la route de la Tsatonire, et a adjugé à l'entreprise Terco SA la réalisation de ces aménagements.

La route de la Sionne sera élargie ponctuellement afin de fluidifier le trafic et simplifier le croisement des véhicules.

Le Conseil communal a décidé de soutenir l'achat de l'abonnement de saison Magic Pass avec :

- une participation de CHF 140.— pour les enfants de 2002-2011,
- une participation de CHF 160.— pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

La participation communale pour les abonnements annuels « Anzère-Nax » et Mosaic sera confirmée à la rentrée selon les tarifs qui seront appliqués par Télé Anzère SA.

Le Conseil communal a pris connaissance des démissions annoncées pour la fin de l'année scolaire en cours, tout en souhaitant bonne retraite à certains et bonne continuation à d'autres :

- M. Michel Dubuis, enseignant en 7H
- M. Jean-Pierre Mottet, enseignant en 7H
- Mme Jacqueline Schöpfer, enseignante en 1-2H
- Mme Valérie Gattlen, enseignante en 7-8H

au 31 décembre prochain, pour M. André Héritier, enseignant des tm de la 9CO à 11CO.

Les mises au concours suivantes ont été publiées :

- 1 poste en 1-2H (25 périodes)
- 1 poste à plein temps en 5H
- 1 poste à partiel en 8H (15 périodes)

La mise au concours pour le remplacement de M. André Héritier interviendra à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le Conseil communal a décidé de mettre au concours un poste d'agent-e ou sous-officier-ère de police, en remplacement de M. David Santschy.

Le Conseil communal a décidé de soutenir ses vigneron en abandonnant pour les années 2017 et 2018 la facturation du ver de la grappe (3 cts/m²) et celle de la taxe d'irrigation pour le réseau principal (1 ct/m²), ce qui représente env. CHF 250'000.— pour les deux années.

Avec l'introduction de la zone 30 km pour le secteur des Colantzes et de Redin, les signaux de prescription 2.39 « oblique à droite ou à gauche » à l'intersection de la route de Redin et de la zone artisanale de Redin seront supprimés.

Le journaliste Xavier Colin, fondateur de Geopolitis, sera l'orateur de la fête nationale 2017.

L'exercice 2016 de la fondation Zambotte présente un résultat de CHF 162'122.84. Après l'amortissement des pertes reportées, le solde bénéficiaire de CHF 10'808.38 est versé sur le fonds de régularisation des tarifs de pension.